



Commune d'Oradour



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL séance du 03/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 03 novembre, à 18H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 27 octobre 2022, sous la Présidence de M. LAVERGNE Didier, Maire.

Le Président : Didier LAVERGNE, le maire

Membres du Conseil Municipal présents :
Thierry SYLVESTRE, Corinne BAILLARGEAU, Bernard CLEMENT, Nadine ECHAROUX,
Didier LAVERGNE, Éric SICARD, Erwan SYLVESTRE

Membre du Conseil Municipal absentes et excusées :
Angélique MAUFRAS, Carole MONToux

Procurations :
Angélique MAUFRAS donne procuration à Didier LAVERGNE

Secrétaire de Séance : Corinne BAILLARGEAU

Présents : 7 Absents : 2 Quorum : 6

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Approbation du précédent compte rendu du Conseil municipal du 15/0/9 2022

Intervention de Louis CHARLES de BayWa-re

Décision Modificative : décorations de Noël

Sécurité incendie mairie/salle communale/ cuisine

Ménage salle communale et mairie

Extension salle communale

Entretien des villages

Commission aménagement et fleurissement des villages

Prévision travaux pour prochain budget

Questions diverses

DEROULEMENT DE LA SEANCE ET DELIBERATIONS

➤ **Approbation du précédent compte rendu du Conseil municipal du 15 septembre 2022**
Le compte rendu du Conseil municipal du 15 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité

➤ Intervention de Louis CHARLES, chef de projets éoliens Nouvelle Aquitaine BayWa-re

- Un point sur l'éolien
- Présentation de la société BayWa-re
- L'énergie électrique en France
- Le parc éolien de la Couture : 7 éoliennes de 180 mètres en bout de pales dont 2 à Oradour.
 - Autorisation de l'envergure des pales à 150 mètres (auparavant 130 mètres)
 - Prévision hauteur éoliennes de 200 mètres en bout de pales afin d'augmenter la puissance du parc : demande d'autorisation
 - Obtention du raccordement au poste source d'Aigre espérée en 2024, début de la construction en 2025 avec une mise en service en 2026. Exploitation 25 à 40 ans. A l'issue du temps d'exploitation, remise en état initial du site.
 - Retombées économiques attendues :
 - Recettes fiscales : 19 000€/an pour la commune d'Oradour
119 500€/an pour la communauté de communes Cœur de Charente
80 000€/an pour le département de la Charente
 - Bail de 3 ans (2023 à 2026) : installation de la base de vie pendant la durée du chantier sur une parcelle communale, 3 000€/an
 - Indemnité à l'ouverture du chantier : 50 000€
 - Selon les modifications acceptées (hauteur, augmentation puissance) : avenant à la convention de chemins, avenant aux baux.

Il peut être envisagé une extension du projet actuel : potentiel maximal de 5 éoliennes supplémentaires.

Si le Conseil Municipal donne un accord de principe, les études techniques pourraient être lancées.

Calendrier : études, instruction, financement, raccordement, construction pour une durée de 6 ans.

La société BayWa-re s'engagerait aussi dans une démarche agro-environnementale, proposerait financement et investissement participatifs, une offre locale d'électricité renouvelable, un accompagnement pour des projets locaux et durables.

Retombées économiques prévisionnelles (en sus du premier projet validé) :

- Loyer sur parcelles communales : 10 000€/MW/an
- Convention de servitude
- Recettes fiscales par éolienne 4MW : 10 000€/an pour la commune d'Oradour
16 000€/an pour la communauté de communes Cœur de Charente
11 200€/an pour le département de la Charente

➤ Décision Modificative : décorations de Noël

Suite à une erreur d'écriture dans le budget, il est nécessaire de transférer 1000€ du compte 2315 – opération 147 au compte 2188- opération 143 afin de pouvoir régler les décorations de Noël.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

➤ Sécurité incendie mairie/salle communale/ cuisine

La société VIAUD, lors de sa visite annuelle, préconise :

- Ouvrir le volet de la porte centrale de la salle communale lors de son occupation afin de laisser l'accès à cette issue de secours – A notifier sur le règlement intérieur de location
- Afficher plaques danger électrique sur le coffret électrique, pictogrammes handicapés

- Extincteurs : validation de la vérification de celui du bureau, remplacement extincteur situé dans l'entrée, installation extincteur spécifique dans la cuisine, prévoir un extincteur à l'étage où se situent les archives et une salle de réunion. Le Conseil valide ces propositions mais ne valide pas l'installation d'un extincteur dans la salle.
- Le coffre électrique situé dans un placard dans l'entrée doit être fermé à clef. Clef à inclure dans le trousseau de clés pour la location.

➤ **Ménage salle communale et mairie**

Actuellement, l'entretien de la mairie et de la salle communale est assuré par Martial RAUCROY.

Proposition : Faire intervenir occasionnellement un prestataire de services (nettoyage des vitres 1 à 2 fois /an, nettoyage après location...). Un personne auto-entrepreneur, propose ses services, facturés à 12€/h.

A suivre...

➤ **Extension salle communale**

Il est envisagé de créer une extension en fond de salle afin de pouvoir y entreposer tables et chaises. L'architecte, Madame ARCHAMBAULT, a fait parvenir le plan modifié. Coût de cette construction de 21 m² : 59 000€ (gros œuvre, charpente, couverture, menuiseries extérieures : 37 000€, aménagement intérieur (isolation, placo, électricité, peinture, carrelage : 11 788€, frais étude : 10 000€). Certains travaux pourraient être réalisés par les agents techniques.

Il est décidé d'étudier différentes solutions, ces travaux seraient à budgétiser sur l'exercice prochain (2023).

➤ **Entretien des villages**

L'E.S.A.T de Courbillac proposant diverses prestations dont l'entretien des espaces verts, est venu étudier notre demande.

Leur proposition : remise en état fin d'année 2022 : 2400€ TTC, entretien annuel : 5040€ TTC soit 420€/mois.

Il est décidé que les agents du SIMO assureront l'entretien en cette fin d'année. Nous allons étudier les modalités des éventuelles interventions de l'ESAT pour l'année à venir.

➤ **Commission aménagement et fleurissement des villages**

Comme l'an dernier, sont proposés des ateliers de fabrication de décorations de Noël : 5 et 8 novembre.

Cette année, les décorations seront regroupées en petits pôles.

Il a été acheté des guirlandes et décorations électriques (LED) complémentaires.

Installation : Les sapins sont livrés le 21 novembre, la nacelle est louée pour le jeudi 24 novembre.

Le SDEG va descendre la prise sur un poteau à Germeville afin qu'elle soit accessible.

➤ **Prévision travaux pour prochain budget et années à venir**

- Extension salle communale
- Aménagement place des pelles à Germeville
- Colombarium
- Construction halle derrière mairie
- Aménagement devant la mairie

- Réhabilitation du pont de fer
- Aménagement des lavoirs
- Aménagement de la place de l'an II à Chillé

➤ **Questions diverses**

- Rappel des heures de la secrétaire de mairie, Juliette Lecourt

Le centre de gestion a validé notre délibération pour l'augmentation du nombre d'heures de Juliette (de 10 à 15 heures)

3 heures 30 le lundi matin

3 heures 30 le mardi matin

4 heures le mardi après midi

4 heures le jeudi après-midi - 13h-17h sauf le jour du conseil 14h-18h

- Arrivée de nouveaux habitants au Coudret : 1 couple et 2 enfants. Le ramassage scolaire passe maintenant par Le Coudret

- Arrivée de nouveaux propriétaires à Chillé

- Préparation cérémonie du 11 novembre.

- Prochain COPIL pour le PLUI : 8 communes/ 50 ont voté contre.

- Le repas des aînés est prévu le dimanche 20 novembre.

- Les vœux du maire sont prévus le samedi 07 janvier.

- L'inhumation de Gilbert Carré est prévue le lundi 7 novembre à 15h aux Gours.

- Impression à titre gratuit du bulletin municipal « La Rouchère » par EB 16 (PDF de 28 ou 32 pages).

La séance est levée à 20 heures

Le Maire,
Didier LAVERGNE

La Secrétaire de séance
Corinne BAILLARGEAU

